



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels administratifs
techniques, sociaux et de santé
DPATS

Circulaire n° 2024-15

Affaire suivie par :

DPATS 1 : AAE - SAENES

Colette DEFREL ☎01.30.83.41.37

Mél : ce.dpats1@ac-versailles.fr

DPATS 2 : ADJAENES

Bruno LONEGA ☎ : 01.30.83.42.11

Mél : ce.dpats2@ac-versailles.fr

DPATS 3 : MDS

Fabien DIVENAH ☎ : 01.30.83.42.22

Mél : ce.dpats3@ac-versailles.fr

DPATS 4 : ITRF - ATRF

Xavier-Gil ERIALC ☎ : 01.30.83.49.89

Mél : ce.dpats4@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

A	Rectorat	A	INSPE
A	DSDEN	A	Universités et IUT
	78	A	Gds. Etabs. Sup
	91	A	CANOPE
	92	A	FEI
	95	A	CIO
A	Circonscriptions	A	CNED
	78	A	CREPS
	91	A	CROUS
	92	A	DDCS
	95		78
A	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92	A	DRONISEP
	95	A	INSEI
A	Collèges	A	INJEP
	78	A	SIEC
	91	A	Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
A	MELH		
A	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
A	ERPD		

Nature du document :

Nouveau

Modifiée

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.

Annexes 11 p.

Total 13 p.

Versailles, le 27 mars 2024

Etienne Champion,
recteur de l'académie de Versailles

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services de l'éducation nationale, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et directeurs de CIO, Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université et d'établissement de l'enseignement supérieur, Madame la Directrice du CROUS, Mesdames et Messieurs les Directeurs des EPNA, Mesdames et Messieurs les chefs de division des services académiques,

A AFFICHER ET A DIFFUSER

Objet : Mouvement intra académique 2024 des personnels ATSS & ATRF.

Référence(s) :

- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Bulletin officiel n° 1 du 04 janvier 2024
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité du 5 février 2021

POINTS CLES :

Modalités et calendrier des opérations du mouvement intra-académique des personnels ATSS et ITRF

La présente note a pour objet de préciser les modalités de la phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels relevant des filières suivantes :

Filière administrative :

- Attachés d'administration d'Etat (AAE).
- Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES),
- Adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES),

Filière médico-sociale :

- Infirmier(e)s de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES),
- Assistant(e)s de service social des administrations de l'Etat (ASSAE),

Filière ITRF :

- Adjointes techniques de recherche et de formation (ATRF).

Dans le souci de faciliter la participation des personnels concernés aux opérations de mobilité, vous voudrez bien mettre cette circulaire à leur disposition, leur faciliter l'accès à un ordinateur ayant une connexion à internet et, le cas échéant, les aider au mieux dans le suivi des consignes.

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie adjointe – DRH
Signé : Nathalie LAWSON